

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/03/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote

Vote
A l'unanimité
Pour :
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 24/03/2021
Et
Publication ou notification du :
24/03/2021

L'an 2021, le 19 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de DOMMARIEN s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PARISEL Patrice, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour a été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 09/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/03/2021.

Présents : M. PARISEL Patrice, Maire, Mmes : AUBRY Lauriane, FRANCOIS - CLERC Catherine, MM : BRAYER Gilles, GEROSA Romain, HENRY Emmanuel, LEMONNIER DIDIER, MACHERET JULIEN, ROUSSEAU Olivier, SEMELET Jérôme, VILA SUAREZ Benoît

Excusé(s) :

Absent(s) :

A été nommé(e) secrétaire : Mme FRANCOIS - CLERC Catherine

002-2021 – PROJET EOLIEN CHOILLEY-DARDENAY

Projet Éole des charmes à Choilley Dardenay :

Le conseil municipal de Dommarien, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- EMET un avis défavorable au projet éolien de la commune de Choilley-Dardenay.

Cet avis négatif est motivé par la multitude de projets installés ou initiés dans notre environnement proche. Non seulement les habitants de Dommarien auront une vue directe sur ces éoliennes, mais ce projet nuira aussi aux paysages locaux et impactera considérablement certains points de vue remarquables (Abbaye de Vaux sous Aubigny), nuira à l'image d'autres (Petite cité de caractère de Montsaugéon). L'implantation anarchique des projets éoliens condense ces projets dans notre territoire déjà largement impacté.

La participation à l'implantation des projets de productions d'énergies nouvelles, puisqu'elle est nécessaire au pays, doit impliquer un effort national et une contribution de toutes les régions.

Notre secteur, à la croisée des départements de Haute-Saône, Côte d'Or et Haute-Marne voit son horizon se boucher, de jour comme de nuit, tant le nombre d'éoliennes est grandissant.

Le territoire de notre commune jouxte le parc National de Forêt, nous tenons à la qualité de l'environnement qui nous entoure et nous sommes contre la destruction de notre paysage rural.

- DONNE pouvoir à monsieur le maire pour signer toute pièce afférente à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/03/2021
Le Maire
Patrice PARISEL